



# Province de Québec

A une séance ordinaire du conseil municipal de Laurierville, tenue aux lieu et heure ordinaire du conseil, lundi le 5 mai 2014, conformément au Code municipal de la Province de Québec.

Sont présents : Mme Suzy Bellerose, M. Martin Samson, M. Daniel Fortin, M. Pierre Cloutier, Mme Julie Bernard et M. Luc Côté, formant le conseil au complet sous la présidence du maire, M. Marc Simoneau. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, est aussi présent.

## Ordre du jour de l'assemblée

1. Présentation et approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2014.
3. Demande de soumissions pour le pavage de la rue du Boisé.
4. Vente du lot numéro 380-48 à M. Michel Méthot.
5. Travaux d'aqueduc près du 206 rue Grenier.
6. Fin de la période probatoire de M. Christian Labrie.
7. Réparation système de pompage au système septique commun.
8. Coût de l'assurance pour le module de jeux sur le terrain du Parc linéaire.
9. Service de garde du 14 au 26 août et coordination du camp de jour.
10. Demande pour déplacer la signalisation de 50 km sur l'avenue Provencher.
11. Peinture des bornes fontaines.
12. Adoption du calendrier de conservation des archives et autorisation à signer le calendrier.
13. Lignage des chemins municipaux asphaltés en 2013.
14. Tarif horaire pour opérateur camion de déneigement occasionnel.
15. Période de questions de l'assistance.
16. Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.
17. Inspection mécanique des camions de déneigement.
18. Réservation chambres pour le congrès de la FQM, les 25, 26 et 27 septembre 2014.
19. Balayage de rues et vidanges de quelques regards.
20. Regard-puisard près du 102 rue Grenier et 708 avenue Roy.
21. Location niveleuse été 2014.
22. Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et un feu d'artifice le 23 juin 2014.
23. Demande d'autorisation pour la demande d'un permis de réunion par le Comité de la St-Jean.
24. Délégation au tournoi de golf au profit de la Fondation CLSC-CHSLD de l'Érable.
25. Contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.
26. Délégation à la Soirée Hommage 12-18 du 28 juin prochain à Lyster.
27. Demande de commandite de la part d'Escadron 814 Optimiste Plessisville.
28. Transfert de 8 000 \$ au CDE de Ste-Julie et Laurierville.
29. Transfert de 1 500 \$ au service de loisirs.
30. Correspondance.
31. Approbation des comptes.
32. États des revenus et dépenses au 30 avril 2014.
33. Varia. (tournée des chemins, marge de recul avant zone 14 Ra, rapport rencontre Hydro, réparation système septique commun)
34. Clôture de l'assemblée.

## Résolution : 2014-093

### Approbation de l'ordre du jour.

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-094**

**Approbation du procès-verbal du 7 avril 2014.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que le procès-verbal du 7 avril 2014, soit et est adopté et signé tel que rédigé et présenté aux membres du conseil, et dont le secrétaire-trésorier est dispensé d'en faire la lecture.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-095**

**Demande de soumissions pour le pavage de la rue du Boisé.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que le directeur général et secrétaire-trésorier demande des soumissions sur invitation à 2 entrepreneurs pour le pavage de la rue du Boisé.

**Que** les travaux de pavage sur la rue du Boisé, d'une longueur de 125 mètres, sont estimés à 21 000 \$, taxes incluses.

**Que** la demande de soumissions sur invitation soit effectuée au cours du mois de mai, afin d'obtenir les résultats des soumissions pour la prochaine séance ordinaire, soit le 2 juin 2014.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-096**

**Vente du lot numéro 380-48 à M. Michel Méthot.**

**Attendu** que M. Michel Méthot, a formulé une demande pour l'achat d'un terrain situé sur la rue des Jonquilles, propriété de la municipalité de Laurierville, soit le lot numéro 380-48, du cadastre municipal de Somerset-Nord, en vue de la construction d'une résidence unifamiliale sur le dit lot;

**En conséquence**, il est proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement ce qui suit :

**Que** la municipalité de Laurierville vende à M. Michel Méthot le terrain suivant, à savoir :

**Désignation**

Un terrain situé dans la municipalité de Laurierville, connu comme étant la subdivision numéro **quarante-huit**, du lot numéro **trois cent quatre-vingts** (380-48), du cadastre officiel de la municipalité de Somerset-Nord, division d'enregistrement d'Arthabaska, sans bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, d'une superficie de **mille neuf cent onze mètres carrés et sept dixièmes** (1 911,7 mètres carrés), le tout selon le plan de cadastre numéro huit cent trente (830) préparé par M. André Lemieux, arpenteur-géomètre, en date du 16 octobre 2013, et déposé officiellement au service du cadastre du ministère des Ressources naturelles du Québec, en date du 12 novembre 2013;

**Que** cette vente soit faite avec garantie ordinaire de droit et libre de tout privilège ou hypothèque;

**Que** cette vente soit faite pour le prix de 5.38 \$ le mètre carré (0.50 \$ le pied carré), soit la somme de dix mille deux cent quatre-vingt-cinq dollars (10285.00 \$), payable comptant lors de la signature de l'acte de vente à intervenir.

**Qu'il** soit mentionné dans l'acte de vente à intervenir entre la municipalité de Laurierville et M. Michel Méthot, que l'acquéreur s'engage à ériger sur le terrain susmentionné, une résidence unifamiliale, selon les conditions et exigences mentionnées dans la réglementation d'urbanisme de la

municipalité de Laurierville, et ce, dans les vingt-quatre mois (24) suivant la date de la présente résolution, à défaut de quoi, l'acquéreur devra rétrocéder à la venderesse, les présents terrains vendus pour le même prix que celui faisant l'objet des présentes, plus les frais encourus par la venderesse.

**Que** le maire, M. Marc Simoneau, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Laurierville cet acte de vente à intervenir, à y stipuler toutes clauses et conditions qu'ils jugeront à propos, dans l'intérêt ou au nom de la municipalité, de même qu'à tous autres documents nécessaires ou utiles pour donner effet à la présente résolution.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-097**

##### **Travaux d'aqueduc près du 206 rue Grenier.**

**Attendu** qu'une nouvelle résidence sera construite à l'extrémité nord-est de la rue Grenier, soit en face du 206 rue Grenier;

**Attendu** que des travaux d'excavation seront nécessaires pour brancher au réseau d'aqueduc la nouvelle résidence au 201 rue Grenier;

**Attendu** que la conduite d'aqueduc au bout de la rue Grenier, soit de la borne fontaine à la fin du réseau, d'une longueur d'environ 50 mètres, est une conduite désuète en fer d'un diamètre de 50 mm;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le préposé au réseau d'aqueduc, M. François Gingras, à changer la conduite de 50 mm par une conduite de 150 mm.

**Que** le coût pour changer la conduite d'aqueduc, effectuer le branchement de la nouvelle résidence, ainsi que de rebrancher la résidence du 206 rue Grenier et du bâtiment de ferme au 752 Rang 7 est, est estimé à environ 4 000 \$, taxes non incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-098**

##### **Fin de la période probatoire de M. Christian Labrie.**

**Attendu** que la municipalité de Laurierville a procédé à l'embauche de M. Christian Labrie comme préposé au déneigement et à l'entretien général, le 10 septembre 2013;

**Attendu** que M. Christian Labrie a débuté ses fonctions à la municipalité le 4 novembre 2013;

**Attendu** que la période probatoire de M. Labrie s'est terminée le 4 mai 2014;

**Attendu** que le conseil municipal est fort satisfait du travail effectué par M. Labrie au cours de cette période probatoire;

**Pour ces raisons**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil entérine la permanence de M. Christian Labrie dans ses fonctions de préposé au déneigement et à l'entretien général, selon les conditions énumérées dans le contrat de travail intervenu entre la municipalité et M. Labrie le 5 novembre 2013.

#### **Adoptée**

**Résolution : 2014-099**

**Coût de l'assurance pour le module de jeux sur le terrain du Parc linéaire.**

**Attendu** que la MRC de l'Érable a autorisé la municipalité, par sa résolution numéro A.R.-09-13-12260, a aménagé un module de jeux sur une partie du terrain du Parc linéaire des Bois-Francis, soit entre la route de la Station et la piste cyclable;

**Attendu** que la susdite résolution de la MRC de l'Érable mentionne entre autres que la municipalité de Laurierville doit assumer les frais encourus par le Parc linéaire des Bois-Francis pour la couverture en assurance responsabilité du nouveau module de jeux de la municipalité;

**En conséquence**, il est proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville accepte de payer les frais pour la couverture en assurance responsabilité du nouveau module de jeux pour l'année en cours et tant et aussi longtemps que le module de jeux sera couvert par l'assureur du Parc linéaire des Bois-Francis.

**Que** le coût de la prime annuelle pour l'ajout du module de jeux est de 1 500\$, taxe non incluse, pour 2014.

**Que** les travaux pour l'aménagement du module de jeux et de la clôture autour du module de jeux, débiteront au cours de la semaine du 12 mai 2014.

**Que** le coût total pour l'aménagement et l'achat du module de jeux, est estimé à 25 000 \$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-100**

**Service de garde semaine du 14 au 26 août et coordination camp de jour.**

**Attendu** que le camp de jour organisé par le service de loisirs se termine le mardi 12 août;

**Attendu** l'absence de service de garde pour la période du 13 au 26 août;

**Attendu** que des parents ont demandé la possibilité qu'un service de garde soit offert pour cette période;

**Attendu** que Mme Mélisa Samson, responsable du service de garde en milieu scolaire, est disponible pour offrir ce service;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil accepte d'offrir le service de garde pour la période du 13 au 26 août.

**Que** Mme Mélisa Samson soit responsable du service de garde durant cette période, et ce, selon le tarif horaire versé pour le poste de service de garde en milieu scolaire.

**Que** des frais de 15.00 \$ par jour par enfant seront exigés pour l'utilisation de ce service.

**Que** Mme Mélisa Samson agisse également comme coordonnatrice du camp de jour du service de loisirs, pour la période du 25 juin au 12 août, et ce, environ 12 heures par semaine, au même tarif horaire que pour le service de garde en milieu scolaire.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-101**

**Demande pour déplacer la signalisation de 50 km sur l'avenue Provencher.**

**Attendu** qu'un panneau de signalisation indiquant une vitesse maximum de 50 km/h est installé le long de l'avenue Provencher à la hauteur de la rue des Jonquilles;

**Attendu** que le directeur général a reçu une demande à l'effet de déplacer le susdit panneau de signalisation jusqu'à la hauteur de la rue du Boisé;

**Après délibérations**, il est proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil est d'avis de ne pas déplacer, pour le moment, le panneau de signalisation affichant une vitesse maximale de 50 km/h présentement situé sur l'avenue Provencher à la hauteur de la rue des Jonquilles vers la rue du Boisé.

**Que** le contexte actuel (manque d'obstacle visuel et/ou d'aménagement routier) n'incite pas les usagers de la route à ralentir dans ce secteur de l'avenue Provencher, et le fait de déplacer le panneau de signalisation vers la rue du Boisé, ne changera pas les habitudes des usagers.

**Que** les membres du conseil souhaitent effectuer, à court terme (1 an ou 2), certains aménagements sur l'avenue Provencher, entre la rue du Boisé et la rue de la Fabrique, avant de déplacer ledit panneau de signalisation vers la rue du Boisé.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-102**

**Peinture des bornes fontaines.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que ce conseil autorise le préposé à l'entretien général, M. Christian Labrie, à peindre toutes bornes fontaines branchées au réseau d'aqueduc de la municipalité.

**Que** le coût du matériel pour les travaux de peinture est estimé à 150.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-103**

**Autorisation à signer le calendrier de conservation des documents.**

**Attendu** que 'en vertu de l'article 7 de la Loi sur les archives (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents;

**Attendu** qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4 à 7 de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec, son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente;

**Attendu** que la municipalité de Laurierville est un organisme public visé au paragraphe 4 de l'annexe de cette loi;

**Attendu** que le règlement de délégation de pouvoirs de la municipalité, ne prévoit pas la matière de la présente résolution;

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification pour

approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Laurierville.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-104**

**Lignage des chemins municipaux asphaltés en 2013.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire effectuer le lignage sur le pavage des chemins municipaux asphaltés en tout ou en partie en 2013, soient le Rang Scott, le Rang 6 Est et le Rang 7 Est, représentant environ 10 km.

**Que** le coût des travaux de lignage est de 209.00 \$/km, selon une cotation de Dura-Lignes datée du 5 mai 2014, pour un total de 2 090.00 \$, taxes non incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-105**

**Tarif horaire pour opérateur camion de déneigement occasionnel.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, de modifier le document « Salaire 2014 des employés municipaux », afin d'ajouter le tarif horaire pour un opérateur de camion de déneigement occasionnel.

**Adoptée**

**Période de questions de l'assistance.**

- Intervention de M. Claude Poulin, afin d'apporter une attention aux informations sur le site internet de la municipalité, car certains documents ne sont pas à jour, comme le calendrier des séances du conseil, lequel indique les séances de l'année 2011.

Le directeur général et secrétaire-trésorier est mandaté pour faire apporter les corrections nécessaires.

**Résolution : 2014-106**

**Abat-poussière pour les chemins municipaux en gravier.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, que ce conseil autorise Sebci inc. à épandre du chlorure de magnésium MAG30 comme abat-poussière dans les chemins municipaux en gravier.

**Que** le prix du chlorure de magnésium liquide MAG30 est de 0.279 \$ du litre, soit le même prix qu'en 2013. Que ce prix inclut la main d'œuvre, l'équipement, les matériaux et les accessoires nécessaires à l'épandage du chlorure de magnésium liquide.

**Que** la quantité approximative nécessaire en chlorure de magnésium pour l'année 2014, est de 22 000 litres, représentant une dépense d'environ 7 050.00\$, taxes incluses.

**Que** le directeur général communiquera avec Sebci inc., pour fixer la date de l'épandage du chlorure de magnésium dans les chemins municipaux, dès que la température sera opportune.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-107**

**Vérification mécanique annuelle des camions de déneigement, selon la politique de la SAAQ.**

**Attendu** que la vérification mécanique annuelle, par un mandataire de la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ), des 2 camions de déneigement, est prévue durant le mois de mai 2014;

**Pour ces raisons**, il est proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur en voirie, M. François Gingras, à faire inspecter la mécanique des 2 camions de déneigement, au cours du mois du présent mois de mai, selon la politique de la SAAQ, par un mandataire de la SAAQ, à Victoriaville.

**Qu'un** montant de 1 000 \$ est autorisé pour le coût des réparations et d'inspection des camions de déneigement.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-108**

##### **Réservation chambres pour le congrès de la FQM.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, d'autoriser le directeur général à réserver 3 chambres pour le jeudi 25 septembre et vendredi le 26 septembre 2014, dans le cadre du congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), lequel se déroule au Centre des Congrès de Québec.

**Que** les délégués au congrès sont le maire, M. Marc Simoneau, ainsi que deux conseillers municipaux, soient Mme Suzy Bellerose et Mme Julie Bernard.

**Que** si Mme Bernard ne peut se libérer pour participer au congrès de la FQM, le directeur général et secrétaire-trésorier, remplacera Mme Bernard.

**Que** le coût total des réservations de chambre et pour le stationnement est d'environ 1 700.00\$, taxes incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-109**

##### **Balayage des rues.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, de louer les services du balai aspirateur motorisé de la Ville de Plessisville, pour le balayage des rues, en saison printanière, au tarif horaire de 160.00 \$, taxes non incluses. Ce prix inclut l'opérateur du balai mécanique.

**Que** les travaux de balayage de rues soient effectués vers le milieu du mois de mai.

**Que** le nombre d'heures estimées pour les travaux est d'environ 16 heures, pour un déboursé de 2 945.00 \$, taxes incluses.

**Que** ce conseil autorise également le nettoyage de quelques regard-puisards d'égout pluvial, avec le balai aspirateur motorisé de la Ville de Plessisville, au tarif horaire de 160.00 \$.

**Que** le nombre d'heures estimées pour le nettoyage des regard-puisards d'égout pluvial est d'environ 8 heures, pour un déboursé de 1 472.00 \$, taxes incluses.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-110**

##### **Regards-puisards près du 102 rue Grenier et du 708 avenue Roy.**

Proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement, d'autoriser l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à aménager un regard-puisard pour le captage des eaux de surface, près du 102 rue Grenier et près du 708 avenue Roy, en utilisant les services d'un entrepreneur de son choix, pour la



fourniture d'une pelle mécanique et d'un camion avec benne pour le transport du matériel granulaire.

**Que** le coût pour l'aménagement des 2 regards-puisards est estimé à 2 500\$, taxes incluses.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-111**

**Location niveleuse pour l'entretien des chemins.**

Proposé par M. Pierre Cloutier, et résolu unanimement, que ce conseil autorise l'inspecteur municipal, M. François Gingras, à louer, au besoin, les services d'une niveleuse avec opérateur pour l'entretien des chemins municipaux en gravier pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 novembre 2014.

**Que** les frais de location d'une niveleuse pour la période susmentionnée sont d'environ 6 500.00 \$.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-112**

**Demande d'aide financière du Comité de la St-Jean et d'une autorisation pour un feu de joie et feux d'artifice.**

**Attendu** que le Comité de la St-Jean de Laurierville prévoit faire un feu de joie et des feux d'artifice le 23 juin prochain dans le cadre des festivités de la Fête de la St-Jean;

**Attendu** qu'il est requis d'obtenir un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable pour un feu de joie et pour des feux d'artifice organisés dans le cadre d'une fête populaire ou communautaire;

**Attendu** que la fête populaire ou communautaire doit être autorisée par le conseil municipal;

**En conséquence**, il est proposé par M. Daniel Fortin, et résolu unanimement que ce conseil autorise le Comité de la St-Jean à organiser un feu de joie et des feux d'artifice, le 23 juin 2014, dans le cadre de la fête de la St-Jean, sur le terrain de la municipalité situé à l'arrière du 148 rue Grenier, à la condition que le Comité reçoive un permis du Service de sécurité incendie régional de l'Érable.

**Que** ce conseil accorde un montant de 3,000 \$ au Comité de la St-Jean, à titre d'aide financière, dans le cadre des festivités organisées pour la Fête de la St-Jean, les 23 et 24 juin prochain.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-113**

**Demande pour permis de boisson.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, que la municipalité de Laurierville autorise le Comité de la St-Jean à vendre de la boisson alcoolisée pour consommation sur place, au terrain de loisirs, situé à l'arrière du 148 rue Grenier, le 23 juin 2014 dans le cadre des festivités de la St-Jean.

**Que** la présente résolution ne délivre pas le Comité de la St-Jean de se procurer un permis de réunion délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec pour la vente de boissons alcoolisées.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-114**

**Délégation au tournoi de golf de la fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que la municipalité délègue M. Marc Simoneau, maire, Mme Julie Bernard et Daniel Fortin, conseillers municipaux, ainsi que le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Réjean Gingras, pour participer au tournoi de golf au bénéfice de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable, le 6 juin 2014 au Club de golf de Plessisville.

**Que** le coût d'inscription au montant de 115.00 \$ par personne est défrayé par la municipalité, pour un déboursé total de 460.00 \$.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-115**

##### **Contribution financière à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska.**

**Attendu** que la municipalité s'est engagée par la résolution numéro 2013-119, à verser à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska, un montant de 2.00 \$ par habitant, pour les années 2014, 2015, 2016, 2017 et 2018, dans le cadre de la campagne de financement majeure pour moderniser l'hôpital Hôtel-Dieu d'Arthabaska, par l'aménagement et l'agrandissement de l'urgence, des soins intensifs et des services ambulatoires, par l'aménagement d'une clinique pédiatrique, par le réaménagement de la clinique d'oncologie, par le remplacement des lits manuels par des lits électriques et par l'acquisition de l'équipement d'imagerie par résonance magnétique (IRM);

**En conséquence**, il est proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, qu'un montant de 2 866.00\$ (1 433 hab. X 2.00 \$) soit versé à la Fondation Hôtel-Dieu d'Arthabaska pour l'année 2014.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-116**

##### **Soirée Hommage 12-18.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que ce conseil délègue le maire M. Marc Simoneau et le conseiller M. Luc Côté, accompagnés de leurs conjointes, à la 12<sup>e</sup> édition de la Soirée Hommage 12-18 en l'honneur des adolescents membres des Comités 12-18, le samedi 28 juin prochain à Lyster.

**Que** le coût de participation à l'activité, de 18.00 \$ par personne, soit défrayé par la municipalité, pour un déboursé de 72.00 \$.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-117**

##### **Appui financier à l'Escadron 814 Optimiste Plessisville.**

Proposé par Mme Julie Bernard, et résolu unanimement, que ce conseil accepte de prendre un espace publicitaire dans la revue annuelle 2014 de l'Escadron 814 Optimiste de Plessisville.

**Que** l'espace publicitaire (carte d'affaire) représente un déboursé de 50.00 \$.

#### **Adoptée**

#### **Résolution : 2014-118**

##### **Transfert au CDE de Ste-Julie et Laurierville.**

Proposé par M. Martin Samson, et résolu unanimement, qu'un montant de 8000.00 \$ soit versé au Comité de développement économique de Sainte-Julie et Laurierville, pour les initiatives économiques et industrielles, réalisées en avril 2014.

#### **Adoptée**

## **Résolution : 2014-119**

### **Transfert au service de loisirs.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, qu'un transfert au montant de 1 500.00 \$, de l'administration générale au service de loisirs, soit effectué en vue de payer les comptes dus à ce poste.

### **Adoptée**

#### **Correspondance.**

- Offre de service de la Ferme Stéluka inc., pour effectuer des travaux de débroussaillage le long des chemins municipaux, au prix de 105.00 \$ de l'heure, taxes non incluses.
- Réception de la part de la MRC de l'Érable de 2 certificats de conformité relatif au schéma d'aménagement. Un certificat pour le règlement numéro 2014-02 adopté le 3 mars 2014, afin d'agrandir la zone 17 R/C à même une partie de la zone 18 C/la, dans le secteur de l'ex municipalité de Sainte-Julie, et le deuxième certificat pour le règlement numéro 2014-03, adopté le 7 avril 2014, afin d'ajouter l'usage d'une station-service dans la zone 6 R/C dans le secteur de l'ex municipalité du village de Laurierville.
- Lettre de Mme Andrée Gagné pour Le Grand Défi Pierre Lavoie, afin d'informer la municipalité du passage du Grand Défi à Laurierville, via la route 116, dans la nuit du 13 au 14 juin prochain, vers minuit.
- Lettre de l'Agence de la santé et des services sociaux de la Mauricie et du Centre-du-Québec, à propos de la campagne de prévention intitulée « Le monoxyde de carbone (CO) TUE!, laquelle vise à réduire les intoxications au CO survenant en milieu résidentiel en adoptant des comportements sécuritaires, dont l'acquisition d'un avertisseur de CO.

Le directeur général publiera dans l'édition du prochain Poliquin, un texte à propos du danger du monoxyde de carbone dans le milieu résidentiel.

- Invitation du Réseau biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie, à son assemblée annuelle, le 6 juin prochain à Yamachiche.

Aucune délégation à cette activité.

- Lettre de Vidéotron, annonçant la possibilité de la construction d'une nouvelle tour de télécommunication, pour la téléphonie cellulaire et le réseau internet, dans le même secteur que la tour de communication de Bell. Comme exigé par Industrie Canada, Vidéotron doit, dans un premier temps, demander à Bell de pouvoir installer ses équipements dans sa tour.

#### **Liste des comptes**

Électrique Expert S.G. inc. : Trouble 240 Volts caserne.	84.51
Carte Sonic : Essence pick-up pour mars.	315.00
Mélisa Samson : Achat matériel pour service de garde.	63.90
Receveur Général du Canada : Remises pour avril.	1 985.72
Ministre du revenu du Québec : Remises pour avril.	4 868.01
Postes Canada : Avis pour balle-molle et courrier Le Poliquin	186.32
REMQ : Régime-retraite employés avril 2014	1,126.48
Industrielle Alliance : Assurances-collectives employés avril 2014	1,850.60
Salaire : Rémunération des élus du 1/11/2013 au 30/04/2014.	13,834.71
Salaire : Rémunération des employés avril 2014	14.012.86
Petite Caisse Laurierville : Timbres, matériels garderie, livres biblio.	94.40
OMH de Laurierville : Programme suppl. au loyer pour mai 2014	47.41
OMH de Laurierville : 2 <sup>e</sup> vers. de 3 pour la participation au déficit.	1 710.00

Ville de Plessisville : Frais de base cour municipale 2014	763.01
Claire Gosselin : Déplacement et assurance-collective mai 2014	126.14
Scolart : Matériels pour la garderie scolaire municipale	168.29
XEROX : Contrat de service photocopieur d'avril 2014	103.47
Mégaburo : Matériels bureau municipal	203.46
Buropro : Matériels bureau municipal	18.61
Biolab : analyses d'eau de mars 2014	222.71
Lemay Côté, Architectes : Recherche et impression plans architecture	103.48
Fonds d'information sur le territoire : 4 mutations en avril 2014	16.00
Orapé : Cueillette mois d'avril 2014	259.73
CSST : Ajustement 2013 cotisations	217.25
Signal-Ray Inc. : Achat de fanions pour signalisation en voirie	270.42
B Prince Electricien : Réparation d'enseigne de la bibliothèque	699.72
Distribution Manzak Inc. : Matériels pour édifice municipal	18.34
Éditions juridiques FD : Mise à jour Lois municipales	77.70
Carrière Plessis Inc. : Pierre pour réparation Rte 9 <sup>e</sup> rang	1,893.55
L. Jam Inc. : Location 10 roue pour transport de pierre	344.93
EMP Inc. : Bris d'aqueduc Rte Provencher	155.22
Praxair : Matériels pour garage municipal (soudure)	229.38
Garage Marc Labrie : Réparation camionnette	178.21
Carest International : Pièces de camions	27.09
Claude Joyal Inc. : Pièces pour tracteur puma	72.99
Sinto Inc. : Antirouille pour camions	228.80
Pavage Lagacé & frères : Réparation camion blanc.	3,859.81
JM Samson Inc. : (2) services de lift	34.49
Patrick Bergeron : Soufflage sur le bord du chemin	833.56
Ferme Stéluka Inc. : Déneigement abords du pont de la Grosse-Ile hiver 2013-2014 et soufflage de neige	1,925.83
SCA des Appalaches : Diesel, huile chauffage édifice, pièces garage et camions	4.062.10
Danovar Inc. : Réparation égout commune rue Grenier	1,077.90
Sable Marco : 2 palettes de sacs d'asphalte froid.	1 394.90
Yvon Mercier : Chargement sable, déglacage égout pluvial, Réparation ponceau route 9 <sup>e</sup> Rang.	622.50
Hydro-Québec : Luminaires de rues pour avril.	1 012.13
Bell Mobilité : Service pour mai.	38.88
Bell Canada : Service pour mai.	656.15
Gaudreau Environnement inc. : Service pour avril.	9 453.96

## **Résolution : 2014-120**

### **Approbation des comptes.**

Proposé par Mme Suzy Bellerose, et résolu unanimement, que la liste des comptes ci-haut mentionnée, soit acceptée telle que présentée, et que le directeur général et secrétaire-trésorier est autorisé d'en effectuer le paiement.

### **Adoptée**

### **États des revenus et dépenses au 30 avril 2014.**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose l'état des revenus et dépenses de la municipalité de Laurierville, au 30 avril 2014, avec comparatif de l'année 2013, démontrant à cette date, des revenus de l'ordre de 333 381.40 \$, et des déboursés au montant de 395 227.44 \$, laissant un solde en caisse de (4 096.03 \$).

### **Varia.**

#### **Tournée annuelle des chemins.**

La visite annuelle des chemins municipaux par les membres du conseil, se tiendra le samedi 17 mai prochain à partir de 9h00. Le point de rencontre est le garage municipal.

**Marge de recul avant pour la zone 14 Ra.**

**Attendu** que la municipalité a reçu certaines doléances à propos de la détermination de la marge de recul avant pour la zone 14 Ra;

**Attendu** que la municipalité a débuté la refonte de ces règlements d'urbanisme;

**C'est pourquoi**, le directeur général remet aux membres du conseil, à titre informatif, un document préparé par M. Laval Dubois, chargé de projet pour la refonte des règlements d'urbanisme des municipalités de la MRC de l'Érable, au sujet d'une nouvelle façon de déterminer de la marge de recul avant.

**Résolution : 2014-121**

**Réparation au système de pompage du système septique commun.**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que ce conseil accepte la soumission de Danovar inc. , au prix de 8 936.80 \$, taxes non incluses, datée du 23 avril 2014, pour la réparation et le remplacement des équipements endommagés au système de pompage du système septique commun, situé près du 102 rue Grenier.

**Que** le coût des réparations soit emprunté au fonds de roulement de la municipalité.

**Que** le remboursement au fonds de roulement pour les réparations au système de pompage du système septique commun, soit effectué par les utilisateurs du système septique commun sur une période de 10 ans, représentant un montant annuel d'environ 35.00 \$ par utilisateur.

**Adoptée**

**Rapport rencontre avec Hydro-Québec.**

Le maire M. Marc Simoneau, informe les membres du conseil, de sa rencontre avec 3 représentants d'Hydro-Québec, le jeudi 1<sup>er</sup> mai dernier à Trois-Rivières, à propos des pannes répétées du réseau électrique au cours des derniers mois. Selon les informations transmises par Hydro-Québec, il semble que la solution aux nombreuses pannes a été résolue dernièrement. Une nouvelle rencontre est prévue dans 3 mois, pour constater les améliorations ou apporter les corrections nécessaires.

Le directeur général, M. Réjean Gingras a également assisté à la rencontre, ainsi que les maires de la Paroisse de Plessisville, de Saint-Pierre-Baptiste et d'Inverness, ainsi que la directrice générale de la municipalité d'Inverness.

**Adoptée**

**Résolution : 2014-122**

**Clôture de l'assemblée**

Proposé par M. Luc Côté, et résolu unanimement, que l'assemblée soit levée.

**Adoptée**

Je, Marc Simoneau, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Maire.**

**Directeur général et secrétaire-trésorier**